

Mairie de Berneuil sur Aisne

Conseil Municipal
Séance du jeudi 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Berneuil sur Aisne, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GUEGUEN, Maire.

Présents :

- Mesdames DUMEZ Ludivine, PADIEU Yveline, TUAL Nicole, VENDEWINKELE Catherine,
- Messieurs BONAMY Patrice, CAGNIARD Cédric, CARPENTIER Georges, DEWAELE Philippe, PYTLAK Michel.

Absents ayant donné procuration :

- Madame CROCHET Françoise à Madame DUMEZ Ludivine
- Madame JACQUES Céline à Monsieur GUEGUEN Daniel
- Monsieur FRERE Etienne à Monsieur PYTLAK Michel

Absents excusés :

- Madame ANTOINE Séverine
- Monsieur BATTON Sébastien

Madame Ludivine DUMEZ est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017.

1) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Franck MOREAU

- Dépenses de fonctionnement : 433 229.47 €
- Recettes de fonctionnement : 394 111.98 €
- Dépenses d'investissement : 33 625.54 €
- Recettes d'investissement : 11 859.08 €
- Excédent de fin d'année : 20 727.29 €

(Attente de subvention : jeux du square 2 026.44 € & accessibilité handicap 6 750 €)

2) LES DIFFERENTES DELIBERATIONS

Rapporteurs : Daniel GUEGUEN, Michel PYTLAK, Franck MOREAU.

- Chèque de 200 € remis à Monsieur le Maire au profit du CCAS de la part de Monsieur Serge DENHEZ à l'occasion de la nouvelle année et en remerciement du colis de fin d'année.

- Délibération plan neigeux : Une nouvelle convention a été signée le 28 novembre 2017 avec Monsieur André BUREAUX, agriculteur.
- Chèque caution ménage

Monsieur le Maire précise que les salles Saint Rémi louées sont parfois rendues dans un état de malpropreté évident (lave-vaisselle non vidé, sol non lavé). Un chèque de caution-ménage d'un montant de 150 € est validé par les membres du Conseil.
- Demande de la part de « l'Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne » d'organiser, le dimanche 18 mars 2018, la première manche du championnat départemental Aisne VTT (épreuve cycliste cross country) dans les bois de Berneuil-sur-Aisne.

Le Conseil donne un avis favorable sans toutefois allouer une subvention.
- Groupement d'achat électricité SE60

Monsieur PYTLAK fait état de la suppression, au 1^{er} janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts ». Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du code des marchés publics. Les sites en tarif « bleu » n'étaient pas concernés mais ils peuvent à présent bénéficier d'offres de marché et c'est dans ce cadre que la collectivité souhaite obtenir des tarifs préférentiels.

Le syndicat de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commande d'achat d'électricité par délibération en date du 28 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et des services associés coordonnés par le SE60 pour le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVA).
- Indemnités de Monsieur Franck MOREAU

Changement d'intitulé : depuis le 1^{er} janvier 2018, la Préfecture a informé du changement de nom des indemnités perçues par les agents de la fonction publique. L'IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures) et l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) sont remplacées par le RIFSEET (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sans augmentation des indemnités perçues.
- Protection des données personnelles

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles entrera en application le 25 mai prochain.

Les collectivités sont directement impactées par ce nouveau cadre juridique car elles traitent des données à caractère personnel dans tous les domaines de compétence.

La CCLO propose une mutualisation au niveau intercommunal via un abonnement annuel pour répondre à cette obligation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite adhérer à ce contrat avec la CCLO.
- Délibération concernant la cotisation du COS60 (Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial de l'Oise) pour un montant de 1 255,50 €.

- Vente de l'épareuse

Le sujet a été discuté lors du dernier Conseil Municipal du 23 novembre 2017 (référence au compte-rendu). Messieurs DE WAELE et WALBRECQ avaient fait savoir qu'ils étaient intéressés par cet achat.

Monsieur DE WAELE précise qu'il n'est plus intéressé.

Monsieur CARPENTIER fait savoir qu'il est judicieux de vendre ce matériel vues les contraintes de normes de conformité et de sécurité à réaliser.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre cette épareuse à « W and CO (Monsieur WALBRECQ) de Berneuil-sur-Aisne » pour un montant de 1 500 €.

- Délibération concernant l'achat de livres offerts aux élèves de l'école qui ont participé aux cérémonies du 11 novembre, pour un montant de 159,50 €.

- Cotisation de l'Union des Maires de l'Oise (CUMO) d'un montant de 375,78 €.

- Schéma d'assainissement pluvial

Afin de compléter le PLU, la Préfecture nous demande un schéma d'assainissement pluvial de la commune.

L'étude est confiée au cabinet « VERDI Ingénierie Seine » de Beauvais pour un montant de 6 450 € H.T.

- Demande de subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie pour le schéma d'assainissement pluvial « sollicitant des Aides à l'Agence de l'eau au meilleur taux ».

- Projet d'aménagement du stationnement rue Hippolyte Béranger

Délibération en ce qui concerne la création d'îlots de sécurité et l'élaboration d'un plan de faisabilité. Demande de subvention au Conseil Départemental.

Monsieur CAGNIARD fait part de son mécontentement au sujet de ces places de stationnement car il craint des difficultés à venir avec les contraintes des riverains pour entrer ou sortir de chez eux.

Monsieur GUEGUEN lui précise, que bien évidemment, ces places de stationnement seront, au final, déterminées en concertation avec la Commission des Travaux (dont Monsieur CAGNIARD fait partie).

3) **LES PROJETS 2018**

- Continuité du PLU. Celui-ci devrait être terminé début juin.

- Devis de 1 363,26 € de l'entreprise d'électricité EVA pour le remplacement et le déplacement du tableau électrique de l'école primaire.

- Bateau d'entrée sur le trottoir situé au 2 bis rue de la Groseillère.

- Commission bois : Monsieur le Maire remercie Monsieur Georges CARPENTIER pour son implication dans le dossier difficile concernant des arbres dangereux de la rue Hippolyte Béranger.
Le projet reste ouvert.

- Rénovation de la salle du Conseil Municipal

- Installation des jeux du square

4) LES INFORMATIONS DU MAIRE

- Abattage des sapins situés dans le terrain de l'école primaire (devis de 1 050 €) ainsi que le thuya attenant au local du Comité des Fêtes (devis de 680 €).

Le travail sera effectué par Monsieur Edouard LEJEUNE bûcheron professionnel de Berneuil-sur-Aisne.

- « 686 communes, 686 héros »

C'est un projet du Conseil Départemental pour réaliser un guide « Vive le centenaire dans l'Oise » 1918-2018.

L'objectif est d'identifier, dans chaque commune, un « Mort pour la France ».

Le soldat Raymond PLAQUIN, dont la tombe a été restaurée en mai 2017, a été choisi comme « héros » de notre commune.

- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 20 février (document envoyé par courriel)
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une plainte a été déposée contre lui par Monsieur PELLIEU, demeurant « chemin du Bourgain », au médiateur de la République.

Monsieur PELLIEU lui reproche « *l'état indigne d'un accès à une maison d'habitation et qui n'est de ce fait pas sécurisé, ainsi que des problèmes de coulées de boue survenues au mois de mai dernier.* »

Monsieur GUEGUEN précise qu'il est en contact avec le médiateur et confirme que l'entretien est fait régulièrement par les agents communaux. Par ailleurs, concernant l'implantation de cette maison, la recherche du permis de construire ou autre documents officiels est en cours.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 29 mars 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Mr GUEGUEN remercie l'assemblée pour son écoute, son attention et sa participation.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance

Le Maire